

**ANNEXE 1 :**

**AVIS A AFFICHER**



# ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'EURE-ET-LOIR

## ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

### AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de l'Eure-et-Loir sont affichées **jusqu'au 15 octobre 2018**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Tout électeur inscrit dans un collège peut demander la modification de son collège électoral en produisant les justificatifs attendus.

Ces réclamations doivent être adressées au Président de la Commission d'Établissement des Listes Électorales **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 16 octobre 2018** à :

Monsieur le Président  
Commission d'établissement des listes électorales  
Préfecture d'Eure-et-Loir  
Bureau de la Légalité et des Élections  
Place de la République  
CS 80537  
28019 CHARTRES CEDEX